



qui va me payer mon arrêt de maladie

Par **dalon**, le **01/02/2009** à **11:08**

Bonjour,

Je souhaite faire appel à vous car effectivement je suis un peu perdue concernant mes droits du travail.

Actuellement, je suis en arrêt de maladie depuis le 28/10/2008, et à ce jour, je n'ai toujours pas été payé par mon employeur.

Après avoir appelé la sécurité sociale, ils m'ont dit que mon employeur ne leur a toujours pas envoyé "l'attestation de salaire".

J'ai donc appelé mon employeur pour leur informer de leur erreur, ceux-ci me disent qu'ils vont m'en envoyer un autre par courrier.

Effectivement, je l'ai reçu, ils m'informent qu'il faut que je donne cette attestation de salaire à la sécurité sociale car c'est eux même qui vont me payer.

Ma question est :

- la sécurité sociale va me payer la totalité de mon salaire sauf les 3 jours de carences ?

ou

- la sécurité sociale va payer mon employeur et eux vont me payer ?

j'ai une autre question svp :

j'ai été en arrêt de maladie puis congés payés (que mon employeur m'a payé) puis suivi d'un arrêt de maladie, je n'ai pas repris le travail entre temps pour cause de grossesse plus ou moins à risque.

Question :

- Vont-ils me retirer les 3 jours de carences aussi après mes congés payés ?

Merci beaucoup pour vos réponses

Cordialement